



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Introduction du programme de vaccination contre le cancer du col de l'utérus (vaccin HPV) dans le canton de Vaud**

**Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), en collaboration avec le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), met en place un programme cantonal de vaccination contre les papillomavirus (HPV).**

Deux de ces virus sont à l'origine d'une grande partie des cancers du col de l'utérus. L'introduction de la vaccination scolaire HPV est prévue dès la rentrée de septembre 2008. Elle pourra également être réalisée chez le médecin traitant. Toutes les jeunes filles scolarisées seront informées ces prochains jours.

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) recommande la vaccination contre les papillomavirus avant ou au début de la vie sexuelle. Le vaccin protège efficacement contre les virus HPV 16 et 18 à l'origine de 75% des cancers du col de l'utérus, qui est le deuxième cancer le plus fréquent chez la femme après le cancer du sein.

Dans le canton de Vaud, le vaccin HPV sera proposé dès la rentrée scolaire 2008-2009, aux jeunes filles qui le souhaitent, de la 7<sup>e</sup> jusqu'à la fin du gymnase ou de l'école professionnelle. Par la suite, il sera intégré dans le programme actuel de vaccination scolaire en 7<sup>e</sup> année. Dans le cadre de la scolarité obligatoire, des gymnases et des écoles professionnelles, la vaccination sera gratuite. Dans les écoles privées, des mesures comparables seront prises sous l'égide de l'Association vaudoise des écoles privées. La vaccination pourra également être réalisée chez le médecin traitant ou en polyclinique. Seule la consultation qui accompagnerait cette vaccination sera facturée et remboursée par l'assurance de base, sous réserve de la franchise.

Sur la base de la documentation mise à disposition par l'OFSP, le Service de la santé publique a réalisé un carnet pour les filles, les garçons et les parents contenant les

principales informations sur la transmission des virus HPV et la vaccination. Ce document sera distribué aux jeunes filles dans les classes en juin. Celui-ci, ainsi qu'un document « questions-réponses », sont disponibles sur [www.sanimedia.ch](http://www.sanimedia.ch).

Il existe plus d'une centaine de papillomavirus qui se transmettent très facilement au cours des relations sexuelles, par simple contact avec la peau ou les muqueuses infectées. Le préservatif ne protège malheureusement pas complètement contre les papillomavirus. Certains provoquent des verrues génitales et d'autres des lésions précancéreuses et cancéreuses, en particulier du col de l'utérus. La vaccination des garçons n'est pas envisagée car elle ne protège pas contre le portage et donc la transmission du virus. Pour en savoir plus, consultez le site de l'OFSP [www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch)

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 juin 2008

#### **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DSAS, Dr E. Masserey, Médecin cantonal adjoint, 021 316 47 95, Dr V. Woringe, responsable de la mise en oeuvre de la vaccination HPV et chef du service de santé des écoles de Lausanne, 021 315 66 10